



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 avril 2023 à 18h00

Délibération n° 35/avri/2023

Compte Administratif 2022 - Budget annexe des Parkings

L'an 2023, le 06 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER.

Absents excusés avant donné procuration : Guy VINOT À Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE À Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES À Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE À Marie-José GRASA, Marie-Françoise SANCHEZ À Marc MARTI.

Absent : Stéphan BOADA.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présent(s) : 21; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 5; Absent(s) : 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5212-1 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que le compte administratif de la Commune est conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur-Percepteur municipal de la Trésorerie d'Argelès-sur-Mer, en date du 31 décembre 2022 ;

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 21 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) ; 1 n'ayant pas pris part au vote (Jean-Michel SOLÉ) :

- **d'approuver** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe des Parkings qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2022
011 – Charges à caractère général	17 365,63 €
012 – Charges de personnel	
014 – Atténuation de produits	
65 – Autres charges de gestion courante	
66 – Charges financières	
67 – Charges exceptionnelles	
Dépenses réelles	
Opérations d'ordre	
TOTAL DEPENSES	17 365,63 €

Recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2022
002 – Excédent reporté	
73 – Impôts et taxes	
74 – Dotations et participations	
70 – Produits des services	
75 – Autres produits de gestion courante	53 534,77 €
013 – Atténuation de charges	
77 – Produits exceptionnels	
Recettes réelles	
Opérations d'ordre	
Total Recettes	53 534,77 €

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 53 634,77 €.

Au total, la section de fonctionnement présente un solde positif de 36 169,14 €.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Téléréours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Libellé	CA 2022
041 – Opération patrimoniales	
Opérations d'ordre	
16 – Emprunt	
20 – Immobilisations incorporelles	
204 – Subventions d'équipement versées	
21 – Immobilisations corporelles	258 712,60 €
23 – Immobilisations en cours	
45 – Opérations pour compte de tiers	
Total dépenses d'investissement	258 712,60 €

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2022
041 – Opérations patrimoniales	
040 – Opération de transfert entre sections	
13 – Subventions	
16 – Emprunts	280 000,00 €
23 – Immobilisation en cours	
10 – Dotations fonds divers et réserves	
165 – Dépôt et cautionnement reçus	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	
Total recettes d'investissement	280 000,00 €

Les recettes d'investissement atteignent 280 000,00 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 258 712,60 €.

Soit un solde positif de la section d'investissement de 21 287,60 €.

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Solde
Dépenses	17 365,63 €	258 712,60 €	276 078,23 €
Recettes	53 534,77 €	280 000,00 €	333 534,77 €
Résultat de l'exercice	36 169,14 €	21 287,40 €	57 456,54 €
Résultat reporté n-1			
Résultat de clôture	36 169,14 €	21 287,40 €	57 456,54 €
Solde des restes à réaliser			
Résultat global	36 169,14 €	21 287,40 €	57 456,54 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **de dire** que la présente délibération sera :
 - transmise au représentant de l'État et à Monsieur le Receveur-Percepteur ;
 - publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.